

## OFFRE 1 MOIS DE LOYER OFFERT NOEL 2023

### Article 1 : Offre « 1 mois de loyer offert Noël 2023»

Habitat 70, Office Public de la Haute-Saône, propose une opération commerciale « 1 mois de loyer offert » entre le 1er et le 31 décembre 2023.

Les conditions de l'offre sont disponibles dans toutes les agences et siège Habitat 70 et depuis le site internet [www.habitat70.fr](http://www.habitat70.fr)

### Article 2 : Définition

Prospect : Personne ou ensemble de personnes non titulaire(s) d'un bail déjà en cours pour la location d'un logement Habitat 70.

Commission d'Attribution de logement : commission interne à Habitat 70 désignée par son Conseil d'Administration pour attribuer les logements Habitat 70 auprès de demandeurs selon les conditions en vigueur.

Nouvelle location : démarrage effectif d'une location avec un nouveau bail, avec exclusion de tout locataire en situation de mutation (changement) de logement Habitat 70, réalisée par Habitat 70 une fois que le dossier de demande de location est conforme et que la « Commission d'Attribution de logement » ait retenu le prospect titulaire.

Logement collectif : Logement situé dans un bâtiment de plusieurs étages et desservi par des parties communes.

### Article 3 : Exclusions

Sont exclus de l'offre « 1 mois de loyer offert » :

- tout locataire déjà titulaire d'un bail de location d'un logement Habitat 70.
- tout prospect ayant eu sa candidature présentée en Commission d'Attribution de logement avant le 01/12/2023 ou ayant déjà bénéficié d'un accompagnement commercial Habitat 70 (rencontre avec un commercial, visite du logement, etc...) pour le logement objet de la location.
- tout ancien locataire ayant un contentieux en cours avec Habitat 70 (impayé de loyer, troubles de voisinage, etc...)
- tout prospect attributaire d'un logement n'étant pas un logement collectif au sens de la définition donnée dans l'article 2.

### Article 4 : Validité

L'opération est valable uniquement pour toute signature d'un bail de location entre le 1er et 31 décembre 2023 d'un logement collectif Habitat 70 par le « prospect ».

L'offre est valide pour l'ensemble des logements collectifs faisant partie du patrimoine d'Habitat 70 sous réserve de leur disponibilité à la location.

Les informations sur la disponibilité des logements collectifs peuvent être obtenues dans les agences de proximité Habitat 70.

#### Article 5 : Composition de l'offre

L'offre consiste en une remise équivalente à 1 mois de loyer hors charges sur le montant de la location du logement Habitat 70.

La remise interviendra sur le deuxième mois de loyer facturé.

#### Article 6 : Annulation de l'offre

Le prospect reste libre d'accepter ou de refuser le logement proposé.

L'offre sera annulée si le prospect renonce à la location du logement même s'il a été désigné titulaire par la Commission d'Attribution de logement et ce, même après signature de son bail.

Toute absence du prospect lors de l'Etat des lieux d'entrée du logement entraînera automatiquement l'annulation de l'offre.

Tout retard de paiement ou dépôt de garantie non versé entraînera l'annulation de l'offre.

#### Article 7 : Durée de l'opération

La durée de l'opération est du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023.

Habitat 70 se réserve le droit de prolonger l'opération au-delà de cette date, de la modifier à tout moment, la suspendre ou de mettre fin à cette offre sous réserve de la diffusion d'une information sur le site [www.habitat70.fr](http://www.habitat70.fr)

#### Article 8 : RGPD

Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Habitat 70, responsable de traitement, domicilié au 26 rue Fleurier à Vesoul afin de gérer les participations à l'Offre.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime. Les données collectées sont indispensables pour la gestion locative pour les services habilités d'Habitat 70.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement européen Général sur la Protection des Données, les participants disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement sur les informations les concernant, d'un droit à la portabilité, à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute demande, le participant doit envoyer un mail à [dpo@habitat70.fr](mailto:dpo@habitat70.fr)

### Article 9 : Acceptation

Le fait de bénéficier de «l'offre 1 mois de loyer offert Noël 2023» entraîne de la part du prospect l'acceptation des présentes conditions dans leur intégralité.